

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

ST.U n° 93.019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An mil neuf cent quatre vingt treize le 16 Février à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

8 Février 1993

8 Février 1993

ETAIENT PRESENTS : *MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Mme FONTAN, Adjoints M. BARON, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM.BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, MUSSETTI, Mmes PARROU, PELTIER, MM. QUENTIN et RAULT, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.*

ETAIENT REPRESENTES : *M. MOULINEAU par M. MARCONI
M. SABATHIER par M. CANDAU*

ABSENTS- EXCUSES : *MM. ALONSO, BARRIERE, REVOLAT et TAP*

Madame BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

*Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 28*

OBJET : *Révision du Plan d'Occupation des Sols - Arrêt du projet*

VOTE : *2 Abstentions - UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES*

Le Rapporteur rappelle que les motifs de la révision du P.O.S. ont été exposés lors de la session du Conseil Municipal en date du 8 Avril 1991 qui a décidé de la mise en révision.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU le Code de l'Urbanisme,
- VU la loi n° 86-2 du 3 Janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral,
- VU le schéma Directeur de la Presqu'île d'Arvert approuvé le 15 Octobre 1991,
- VU le Plan d'Occupation des Sols de la Commune de ROYAN,
- VU la délibération du Conseil Municipal en date du 8 Avril 1991 prescrivant la mise en révision du POS,
- VU le "porter à connaissance" de Monsieur Le Préfet de la Charente-Maritime transmis par courrier à Monsieur Le Maire de ROYAN le 10 Juillet 1991,
- VU l'arrêté de Monsieur Le Maire de ROYAN n° 91-245 en date du 22 Août 1991 portant Constitution du Groupe de Travail,
- VU le projet de Plan d'Occupation des Sols et notamment son rapport de présentation, ses documents graphiques, son règlement et ses annexes,
- CONSIDERANT que le projet de Plan d'Occupation des Sols est prêt à être transmis, pour avis, aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux organismes qui ont demandé à être consultés.
- VU l'avis de la Commission des Permis de Construire et de l'Urbanisme.

D E C I D E

- d'arrêter le Projet de révision du Plan d'Occupation des Sols tel qu'il est annexé à la présente délibération.

- que le projet de Plan d'Occupation des Sols sera communiqué pour avis :

* à l'ensemble des personnes publiques associées à la procédure de révision et mentionnées aux articles 1 et 2 de l'arrêté municipal n° 91-245 en date du 22 Août 1991

* aux communes limitrophes mentionnées à l'article 4 de l'arrêt précité

- que les Présidents d'Associations agréées, en application de l'article L 121-8 du Code de l'Urbanisme, pourront en prendre connaissance à la Mairie et qu'il pourra leur être remis un exemplaire, sur demande et à leur frais.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Déposé à la S/Préfecture de Rochefort
le 18 Février 1993
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général Adjoint